

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE**

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h3	habitation multifamiliale	■											
		h4	habitation en commun	■(a)											
		p1	communautaire récréatif		■										
		u1	utilité publique légère		■										
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	4	0											
	Nombre de logements	max.	12	0											
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■												
	Jumelée														
	Contiguë														
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	3	--											
	Largeur minimum	(m)	7	--											
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m <sup>2</sup> )	67	--											

TERRAIN	Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	500	--										
	Largeur minimum	(m)	20	--										
	Profondeur minimum	(m)	24	--										

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	3	--										
		Avant maximum	(m)	--	--										
		Latérale minimum	(m)	2	--										
		Total des deux latérales minimum	(m)	6	--										
		Arrière minimum	(m)	6	--										
		Espace naturel	(%)	--	--										
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	--										
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--										
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--										

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)													
	(2)													

<b>ZONE:</b>	<b>Hc 333</b>
<i>Résidentielle de forte densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(2) PIIA 002 - Implantation en montagne

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme